

**PROCES - VERBAL 7/2026**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 26 AOUT 2026**

**A LA SALLE PULLIERANE**

**SOMMAIRE**

|                                                                                                                                                                | <u>Pages</u> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Rôle des conseillères et conseillers                                                                                                                           | 1            |
| Présentation du Canton par Mme Joëlle Wernli, juriste<br>à la direction des affaires communales, État de Vaud<br>avec la présence de M. le Préfet Cédric Alber |              |
| 1. Communications                                                                                                                                              | 3            |
| 1.1 Communications du Bureau                                                                                                                                   | 3            |
| 1.2 Communications de la Municipalité                                                                                                                          | 3            |
| <b>2. Ordre du jour</b>                                                                                                                                        | <b>6</b>     |
| 2.1 Discours pour le départ du pasteur David Freymond                                                                                                          | 8            |
| 2.2 Assermentation des nouveaux conseillers et conseillères<br>pour la législature 2026-2031 absents lors de la séance d'assermentation<br>du 10 juin 2026     | 9            |
| 2.3 Election des membres et des membres suppléants manquants<br>dans les commissions permanentes                                                               | 10           |

## **Le Président :**

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de la législature 2026-2031.

Je réserve le discours du président pour la prochaine séance, aussi pour être cohérent avec l'apéritif qui suivra le 30 septembre.

Nous procéderons à tous les éléments de formalité après la présentation et formation délivrée par les représentants du canton, que ce soit l'appel, les communications, l'ordre du jour, les assermentations. Je vais donc de ce pas laisser la parole aux représentants du canton.

## **Rôle des conseillères et conseillers communaux**

Présentation du Canton par Mme Joëlle Wernli, juriste à la direction des affaires communales, État de Vaud, avec la présence de M. le Préfet Cédric Alber

## **Le Président :**

Mesdames et Messieurs, nous avons eu toutes et tous des informations similaires de la part du canton afin que cette législature se passe au mieux et je remercie encore les représentants du canton de nous avoir délivré cette présentation.

En fin de séance, afin de préparer cette législature, les chefs de groupes, les présidents de partis, la Municipalité et le bureau se retrouveront afin de déterminer quelques éléments de règles de bons sens et de savoir-vivre qui permettront de mieux profiter de nos débats en attendant un projet, peut-être, plus formel, de refonte du règlement de notre conseil. Vous serez informés des éléments de cette discussion par une annexe au PV de la séance de ce soir.

En attendant, nous avons considéré avec les membres du bureau qu'il est désormais absolument nécessaire d'envoyer à la secrétaire du Conseil, sous format électronique word, le texte de toute intervention qui aura fait l'objet d'une préparation en amont de la séance. L'idée n'est évidemment pas de museler les débats en empêchant les interventions spontanées, bien au contraire ; celles-ci enrichissent la qualité de nos discussions. Il s'agit bel et bien de faciliter la rédaction des procès-verbaux qui peuvent être longs à rédiger pour notre secrétaire. J'en profite d'ailleurs pour la remercier pour tout son travail, particulièrement conséquent en début de législature.

De plus, nous jugeons aussi nécessaire que toute personne absente ou en retard pour une séance du conseil doit s'annoncer auprès de la présidence de son groupe, de la présidence du conseil et de la secrétaire du conseil. Ces trois personnes à chaque fois. Un simple SMS ou message WhatsApp suffit amplement, même deux minutes avant. C'est notamment nécessaire pour la préparation des boîtiers de vote.

Nous allons donc maintenant passer à l'appel et à l'appel de votre nom, nous vous prions de vous lever pour qu'en ce début de législature, chacune et chacun puisse mettre un visage sur les noms que vous verrez. Cependant, à l'avenir, il n'y aura plus d'appel oral ; nous vous demanderons de simplement vous connecter avec votre boîtier électronique tandis que le Bureau du Conseil annoncera en début de séance les personnes absentes ou en retard.

Les personnes suivantes se sont excusées pour la séance de ce soir :

Mmes Célia Burnand, Odile Cuénoud Gonzalez, Sylvie de Laguiche, MM. Jean-Denis Briod, Nicolas Leuba, Daniel Pillard, Roger Zimet

Mme Medana, je vous laisse faire l'appel et je vous prie donc de vous lever à l'appel de votre nom.

Vous avez toutes et tous votre boîtier de vote électronique, normalement, et pour vous connecter, il vous suffit d'appuyer deux fois sur le bouton du milieu avec la petite porte et la flèche qui traverse la porte. Vous devriez voir sur votre boîtier le mot « connecté » affiché.

Nous allons maintenant procéder à un essai afin de vérifier que tous les boîtiers fonctionnent correctement et pour que les nouveaux élus puissent comprendre leur fonctionnement.

**Mme Verena KUONEN demande la parole :**

J'ai bien compris l'intention de ne plus dorénavant faire l'appel oralement.

J'aimerais juste rappeler, Monsieur le Président, vous n'étiez alors pas encore membre du Conseil, j'avais demandé pour les personnes qui souffrent d'un handicap visuel que l'appel soit toujours fait de manière sonore, de manière à ce que nous puissions savoir qui est présent ou qui ne l'est pas.

Je comprends que vous voulez peut-être raccourcir la procédure, mais il est vrai que si c'est affiché sur l'écran, eh bien les personnes qui souffrent d'un problème visuel qui sont présentes, c'est très utile pour nous. Merci beaucoup de respecter peut-être la procédure usuelle qui a fait foi ces dernières années.

**Le Président :**

Nous allons en parler tout à l'heure dans la séance qui suivra, notamment avec les chefs de groupe, le Bureau et la Municipalité, mais il est vrai que j'annoncerai de toute manière les absents et les personnes en retard en début de séance. Néanmoins, la décision finale reviendra aux chefs de groupe et au Bureau à l'issue de cette rencontre.

Nous revenons aux boîtiers de vote, il y a encore des personnes dont le nom est affiché à l'écran qui ne se sont pas encore connectés, merci de refaire ce processus de connexion.

Nous allons procéder à un petit test pour que chacun comprenne comment fonctionne ce boîtier. La question posée est : fait-il chaud ?

Le bouton vert, pour voter oui, le bouton rouge, pour voter non, le bouton jaune c'est abstention, vous avez la possibilité de changer votre vote dans le délai imparti.

Le vote est ouvert. Vous avez quinze secondes pour répondre. Le vote est clos.

**Résultat du vote : une majorité de oui, 42.**

Votre nom s'affiche à l'écran avec le choix de votre vote, je vous laisse en prendre connaissance. Les résultats sont affichés par parti. Merci de vérifier si le vote affiché sous votre nom correspond bel et bien à votre choix de réponse.

Nous réglerons ces petits problèmes d'affichage d'ici le 30 septembre.

Je précise encore que les membres du Bureau ont changé, notamment les scrutateurs et scrutatrices qui sont en charge de l'ordinateur de vote, ce n'est pas si simple de maîtriser ce système, il faut s'y habituer. Je les remercie vraiment beaucoup pour tout le travail effectué, qui est essentiel à la bonne tenue de nos séances.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Juste une précision, nos nouveaux conseillers ne savent pas encore que lorsqu'on vote « non », le message sur le boîtier est « non » transmis, c'est correct, mais cela peut paraître troublant.

**Le Président :**

Oui, vous avez parfaitement raison, si vous votez « non », le message sur le boîtier est « non » transmis, ce qui signifie que votre réponse « non » a bel et bien été transmise, cela peut porter à confusion, effectivement.

Nous procéderons ainsi au début de chaque séance, par un test, un vote en blanc, afin de vérifier que chaque boîtier fonctionne correctement.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1 COMMUNICATIONS DU BUREAU**

#### **Le Président :**

La semaine dernière, j'ai appris la triste nouvelle du décès de la belle-mère de Monsieur le Municipal Sébastien Fague, survenu le 12 août dernier. La cérémonie a eu lieu le mercredi 19 août. Monsieur le Municipal, je vous adresse, au nom du Bureau et de notre assemblée, nos sincères condoléances ainsi qu'à votre épouse et vos enfants et je prie l'assemblée de se lever, afin d'observer une minute de silence.

Je vous remercie, vous pouvez vous rasseoir.

#### **Démissions**

Le Bureau a reçu deux annonces de démission ou de renonciation, de Mmes Victoria Zufferey, UDC, Cynthia Illi et Anne Viredaz Ferrari pour les Vert·e·s. Malheureusement, il ne leur est pas possible d'assumer leur mandat pour des raisons personnelles et nous leur adressons tous nos vœux pour la suite.

Mme Zufferey n'avait pas encore été assermentée, c'est donc d'une renonciation à son mandat qu'il s'agit. Mme Viredaz Ferrari, vient-ensuite, renonce quant à elle à son siège au Conseil communal, car elle devait initialement remplacer Mme Illi, qui nous a annoncé sa démission la semaine dernière avec effet immédiat. C'est donc finalement Mme Caroline Ferasson, UDC, qui remplacera Mme Zufferey et Mme Gabriela Bejan, les Vert·e·s, qui remplacera Mme Illi. Nous procéderons à leur assermentation tout à l'heure en même temps que les conseillers communaux qui n'ont pas pu être présents lors de la séance d'installation des autorités le 10 juin dernier.

Autre communication, je vous prie aussi de noter que j'aurai le plaisir de vous offrir un apéritif à l'issue de la séance du 30 septembre et lors duquel vous aurez de quoi vous sustenter, de la même manière que mon prédécesseur l'avait fait l'année dernière.

Enfin, de nombreux membres de cette assemblée, tous ceux qui n'ont pas leur adresse postale probablement sur le site de la commune, ont reçu un courrier au greffe municipal et je prie ces personnes de venir le chercher à l'issue de la séance. Il sera déposé à côté des mallettes pour les boîtiers de vote électronique.

Tous les autres membres de cette assemblée ont en principe reçu ce courrier chez eux. A ce propos, je laisse la parole à la Municipalité qui a une communication à vous délivrer. Madame la Syndique, je vous laisse la parole.

### **1.2 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **Mme Nathalie JAQUEROD, Syndique**

##### **1) Succession de Margret Kainer**

Au début du mois d'août, la société canadienne Mondex Corporation, spécialisée dans la recherche et la restitution de biens spoliés durant la Seconde Guerre mondiale, a adressé une « Lettre ouverte aux membres élus du Conseil communal de la Commune de Pully » intitulée « Spoliation des biens de Margret Kainer par la Commune de Pully et le Canton de Vaud ». Au vu des termes employés dans ce courrier et des interrogations qu'ils peuvent légitimement susciter, la Municipalité souhaite rappeler les principaux faits et préciser la nature exacte du litige actuellement pendant devant les tribunaux.

Margret Kainer, de confession juive, a fui l'Allemagne nazie avant la Seconde Guerre mondiale et s'est réfugiée avec son époux en Suisse. Elle est décédée sans enfant le 18 décembre 1968 à Neuilly-sur-Seine, en France. Mme Kainer étant officiellement

domiciliée au Boulevard de la Forêt 36 à Pully, sa succession a été ouverte dans le Canton de Vaud. Elle n'avait pas rédigé de testament et aucun héritier légal n'était alors connu. Après plusieurs appels à héritiers et faute d'avoir pu en identifier, un certificat d'héritiers a été délivré en 2003 en faveur de l'État de Vaud et de la Commune de Pully, conformément aux règles du droit successoral suisse.

En 2002, la Norbert Stiftung, fondation créée par Norbert Lévy, père de Margret Kainer, a revendiqué la totalité de la succession. Plutôt que de poursuivre une procédure à l'issue incertaine, une transaction a été conclue en 2005 entre la Norbert Stiftung, l'État de Vaud et la Commune de Pully. Elle prévoyait le versement d'un montant de CHF 5'000'000.00 et le renoncement par l'État de Vaud et la Commune de Pully à toute prétention découlant de la récupération éventuelle de tableaux ou d'autres biens liés à la succession Kainer.

En 2005, le solde des avoirs bancaires qui s'élevait à CHF 12'560'000.00, a été réparti par moitié entre l'État de Vaud et la Commune de Pully.

À la suite de recherches menées par Mondex, des descendants des grands-parents de Margret Kainer ont été retrouvés, notamment en Australie et au Chili. Ces personnes ont, par l'intermédiaire de Mondex, mandaté un avocat en Suisse et ouvert en 2014, action contre l'État de Vaud, la Commune de Pully et la Norbert Stiftung afin d'obtenir la restitution des avoirs successoraux.

C'est exclusivement cette question successorale qui fait aujourd'hui l'objet d'une procédure judiciaire. Le point central du litige consiste à déterminer où se trouvait le dernier domicile de Margret Kainer : en France, où elle est décédée, ou à Pully. Cette question est déterminante. L'application du droit suisse conduirait à considérer l'action introduite en 2014 comme prescrite, alors qu'elle ne le serait pas si on devait appliquer le droit français.

Contrairement à ce que pourrait laisser entendre le courrier de Mondex, l'État de Vaud et la Commune de Pully n'ont pas soulevé les questions relatives au domicile dans le but de retarder la procédure ou d'empêcher que les prétentions des demandeurs soient examinées au fond. La détermination du domicile constitue en effet une question juridique préalable que le tribunal doit nécessairement trancher afin de déterminer le régime applicable aux prétentions des demandeurs. La procédure est toujours pendante. Le fait que Margret Kainer ait dû fuir l'Allemagne dans le contexte des persécutions nazies est incontestable.

Le litige actuellement pendant ne concerne toutefois pas les circonstances dans lesquelles certains de ses biens auraient pu lui être soustraits avant son décès. Il porte exclusivement sur sa succession, soit sur les avoirs qui se trouvaient dans son patrimoine au moment de son décès en 1968, et vise à déterminer si les personnes aujourd'hui identifiées comme héritiers présomptifs peuvent en obtenir la restitution, alors que ces avoirs ont été attribués en 2003 à l'État de Vaud et à la Commune de Pully. La procédure ne porte donc pas sur d'éventuels biens qui auraient été spoliés à Margret Kainer. D'éventuels biens spoliés qui n'auraient pas été récupérés avant son décès ne pouvaient pas, en tant que tels, être compris dans les avoirs successoraux alors existants.

Il est dès lors inexact de présenter l'État de Vaud et la Commune comme ayant acquis des biens provenant d'une « spoliation ». Ils ont été institués héritiers des avoirs successoraux de Margret Kainer en l'absence d'héritiers connus, selon le mécanisme prévu par le droit suisse. Dans le cadre de la transaction conclue avec la Norbert Stiftung, la Commune de Pully a, au surplus, expressément renoncé à toute prétention sur d'éventuels biens retrouvés ultérieurement et qui auraient été soustraits à Margret Kainer.

La référence faite par Mondex aux principes de Washington appelle également une précision. Ces principes concernent la recherche et la restitution d'œuvres d'art confisquées par le régime nazi. Ils ne régissent pas la question successorale actuellement soumise à la Chambre patrimoniale cantonale. Or comme mentionné, la Commune de Pully ne s'est jamais trouvée en possession de tableaux ou d'autres biens de cette nature liés à la succession Kainer. Elle a, au contraire, renoncé à toute prétention à leur égard au bénéfice de la Norbert Stiftung.

Depuis le début de la procédure, l'État de Vaud et la Commune de Pully défendent une position commune. Il ne s'agit pas de conserver à tout prix les montants reçus en 2005, mais de faire trancher par les tribunaux les questions juridiques soulevées par les prétentions des demandeurs. Lorsque la justice aura définitivement statué, l'État de Vaud et la Commune de Pully se conformeront naturellement à sa décision.

Si vous me permettez ; Monsieur le Président, j'aimerais faire une communication supplémentaire sur un autre sujet de la part de la Municipalité et de mon collègue, Lucas Girardet.

## **2) Chantier à l'avenue de Rochettaz 69-71**

La majorité d'entre vous reçoit régulièrement des courriels de la part d'un voisin concernant le chantier de l'avenue de Rochettaz 69-71.

La Municipalité vous communique aujourd'hui les informations suivantes :

Ces deux projets ont été déposés à l'enquête publique du 18 février 2023 au 20 mars 2023 pour le bâtiment de trois logements et du 1er mars 2023 au 30 mars 2023 pour la villa. Ces enquêtes ont soulevé trois oppositions chacune.

Le projet étant réglementaire, les autorisations cantonales ayant été délivrées via la synthèse Camac et des conformités ayant été conditionnées dans les permis de construire, la Municipalité a, dans sa séance du 14 juin 2023, décidé de lever les oppositions et de délivrer les deux permis de construire. Les permis de construire n'ont fait l'objet d'aucun recours et sont entrés en force. En l'absence de recours, la décision est réputée acceptée par les parties et devient définitive.

Or, depuis ce jour, la Municipalité est interpellée régulièrement sur ces dossiers par des voisins, en lui demandant de révoquer sa décision. L'un d'eux a déposé un recours le 13 septembre 2024 à la CDAP, recours déclaré immédiatement irrecevable par la CDAP, confirmant ainsi la décision de la Municipalité. Le propriétaire a demandé, le 12 avril 2025, une prolongation des permis d'une année, prolongation accordée par la Municipalité, soit jusqu'au 16 juin 2026.

La séance préalable de démarrage du chantier a eu lieu le 11 mai 2026 en présence de l'entreprise générale Bernard Nicod SA en charge du mandat de direction des travaux. Le règlement communal (RCATC) indique qu'une construction est réputée commencée, lorsque les travaux ont atteint le niveau des fondations et dallages du bâtiment. Or le RCATC s'écarte de la jurisprudence cantonale qui estime qu'il suffit d'un « commencement objectif des travaux » ou, à défaut, d'une « volonté sérieuse » de les commencer. Comme preuve, il peut être considéré comme commencement effectif, par exemple, l'adjudication des travaux spéciaux ou de terrassement. La jurisprudence tend également à admettre qu'un règlement communal ne peut faire l'objet d'une disposition dont la teneur, différente de celle du droit cantonal, conduirait à modifier le délai de péremption.

Dès lors dans le cas de ce chantier, et conformément à la jurisprudence, si les travaux n'ont pas objectivement commencé, au sens de notre règlement communal, la Municipalité ne peut pas pour autant déclarer le permis de construire périmé si son titulaire apporte la preuve d'une « volonté sérieuse » de les réaliser. La Municipalité suit

donc attentivement ce dossier. Elle a mis en demeure le propriétaire de fournir toutes les preuves nécessaires démontrant la « volonté sérieuse » de sa part. Elle est dans l'attente de compléments d'informations de sa part pour statuer définitivement sur un retrait ou non de l'autorisation de construire.

Finalement, la question de la potentielle pollution a été transmise aux services cantonaux qui n'ont pas réagi à ce jour. L'entreprise mandatée par le propriétaire a également reçu un courrier recommandé rappelant ses devoirs en la matière.

**Le Président :**

Est-ce que ces communications qui viennent de vous être faites appellent des remarques ou une question dans la salle ? Ce n'est pas le cas.

**2. ORDRE DU JOUR :**

**Le Président :**

Nous pouvons passer maintenant à l'ordre du jour auquel j'apporterai cependant un court ajout.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 10 juin qui fut la séance d'entrée en fonction et d'assermentation des autorités.

Ce procès-verbal contient quelques coquilles et le bureau vous propose les modifications suivantes : l'élection des représentants de Pully au sein des instances intercommunales concerne la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2031 et non jusqu'au 30 juin 2026. Ensuite, l'élection des deux représentants du Conseil communal au Conseil intercommunal du SDIS Ouest Lavaux a été omise, il s'agit de M. Alain Schneider pour le PLR en tant que membre permanent et de M. David Contini pour les Vert·e·s en tant que suppléant. Je vous propose donc de faire ce rajout et de le mettre en tant que point 15 du PV et de décaler tous les autres points.

Dans le point 16 de l'ancien PV, donc le nouveau point 17, Mme Joana de Brito pour le PS est indiquée comme membre permanent ; il s'agit en fait d'un membre suppléant, pour le conseil intercommunal pour les taxis.

Enfin, pour être en cohérence avec les élections de ce soir et notamment celle d'un membre suppléant pour le groupe socialiste à la commission d'urbanisme, je vous propose d'ajouter le paragraphe suivant qui indique le malentendu concernant ma candidature et mon élection à la CPU :

*Madame la Conseillère Lude rappelle l'article 36 al. 4 qui indique que le président du Conseil ne peut participer aux séances d'une commission permanente, ce qui questionne quant à sa participation à la commission d'urbanisme, même en tant que suppléant.*

*Le président l'informe avoir été averti pendant la séance par les scrutatrices, qu'il est navré pour ce malentendu et qu'il présentera sa démission en tant que membre suppléant de ladite commission. Un membre du groupe socialiste sera élu pour le remplacer lors de la première séance de la législature*

Je vous propose d'ajouter ce texte juste avant le discours de la Syndique.

J'ai effectivement envoyé ma démission « en avance », le 16 juin, à Mmes Medana et Domingos et à M. Kuonen.

Est-ce que ces modifications vous conviennent ?

Ce procès-verbal appelle-t-il d'autres modifications de votre part ? Des remarques ?

Si ce n'est pas le cas, je vous prie de bien vouloir l'adopter en levant votre carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité que ce procès-verbal modifié est accepté.

Vous avez reçu en fin de semaine dernière une partie du procès-verbal de la séance du 24 juin ; celle-ci porte sur le débat qui concernait le préavis 17-2026 qui est porté à l'ordre du jour de cette séance. Mme la secrétaire ayant eu une quantité importante de travail de mise en route de la nouvelle législature et de clôture de la précédente, il ne lui était pas possible de tout boucler dans les temps. Nous sommes conscients du malaise occasionné et vous prions d'excuser le Bureau pour cette situation exceptionnelle et il fera en sorte que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Une modification de l'ordre du jour de la séance de ce soir étant survenue en effet au cours de l'été, nous n'avions pas immédiatement anticipé que le préavis 17 serait débattu ce soir en second débat, mais plutôt le 30 septembre. Cependant, Mme Medana a pu retranscrire intégralement le débat qui a eu lieu le 24 juin à propos du préavis 17 ainsi que les résultats du vote et le débat sur le second débat. Je ne peux vous faire adopter un extrait du procès-verbal, mais j'ouvre volontiers le débat sur notre ordre du jour, qui de facto, concernera aussi l'extrait des débats du 24 juin. Je ne pourrai vous faire adopter le procès-verbal dans son entier que le 30 septembre prochain.

J'ouvre donc la discussion sur notre ordre du jour.

**Mme Tânia GAZZOLA demande la parole :**

Le groupe PLR vous propose de reporter le deuxième débat pour le préavis 17-2026 à la prochaine séance ordinaire du Conseil communal, le 30 septembre prochain.

Le procès-verbal du 24 juin n'a pas été transmis au Conseil communal, le compte-rendu partiel auquel vous faites référence, reçu il y a quelques jours, ne permet pas de le remplacer.

Notre préoccupation est simple, la décision finale du Conseil, quelle qu'elle soit, doit être prise dans des conditions procédurales irréprochables. Ce projet touche notamment au droit de plusieurs propriétaires privés et nous devons éviter qu'une décision puisse être contestée pour vice de forme. Le groupe PLR propose donc de ne prendre aucun risque et de reporter le débat.

Toutefois, avant que le Conseil ne se prononce, nous demandons à la Municipalité de préciser si, l'urgence invoquée lors des précédents débats, demeure et si une contrainte particulière impose réellement de statuer ce soir plutôt que le 30 septembre.

**Le Président :**

Est-ce que la Municipalité désire répondre maintenant à la question posée ?

**M. Sébastien FAGUE, Municipal, demande la parole :**

Au sujet de ce préavis 17-2026, je suis en mesure ce soir de vous apporter 3 points susceptibles de nourrir votre réflexion et qui sont nouveaux par rapport à la situation débattue ici-même lors du Conseil Communal du 24 juin dernier :

- 1) Nous avons reçu, comme toutes les communes concernées par le Plan d'Agglomération Lausanne-Morges, la confirmation de la part de la Confédération des montants de subventionnements liés spécifiquement à la partie du SDEL, à savoir une subvention à hauteur de 40% des montants liés aux objets listés dont fait partie spécifiquement cette passerelle. Dans le préavis, cette part était évaluée en attente de confirmation à 35%.
- 2) L'annonce par les CFF du report des travaux d'assainissement du viaduc initialement prévus en 2028-2030 pour une replanification en 2030-2032.
- 3) La non-entrée en matière, en l'état, pour revoir la clé de répartition de nos communes voisines en attente de nos décisions sur ce préavis.

Voilà, ce que la Municipalité pouvait vous donner comme informations ce soir sur ce sujet.

**Le Président :**

Est-ce qu'une personne souhaite encore intervenir ?

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

A vu de ce que vient de nous répondre notre Municipal, M. Fague, ainsi que ce que ma préopinante PLR a présenté, le groupe socialiste se rallie totalement à ce qui est proposé par le PLR et juge qu'il est beaucoup plus prudent, étant donné en plus qu'il n'y a plus aucune urgence, de débattre de ce sujet de manière beaucoup plus sereine lors de notre prochaine séance du 30 septembre.

**M. Remo KUONEN demande la parole :**

De toute façon quelle que soit la situation, nous sommes en présence d'une nécessité de déroger au règlement de notre conseil, parce qu'une disposition stipule très clairement que le deuxième débat concernant un préavis doit se faire à la séance suivante.

Donc, nous devons déroger soit à cette règle, soit à celle précitée par Mme Gazzola. Je ne sais pas comment le Conseil entend se positionner, mais quoi qu'il en soit, on doit déroger à une disposition du règlement du conseil.

**Le Président :**

Je vous rejoins complètement, nous devons procéder à une dérogation par un vote et cela sera la majorité qui décidera de quel type de dérogation il s'agira de convenir.

La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je vais vous faire voter pour une modification de l'ordre jour qui a été proposée par Mmes Gazzola et Tafelmacher, à savoir supprimer le point 4 de notre ordre, c'est-à-dire le préavis 17-2026, et de le remettre à l'ordre du jour de la séance du 30 septembre prochain.

Je vous propose d'utiliser les cartons orange pour ce faire.

Les personnes qui acceptent ce changement sont priées de lever leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est à une très large majorité que cette modification de notre ordre du jour est acceptée, supprimer le point 4, le préavis 17-2026.

## **2.1 Discours pour le départ du pasteur David Freymond**

Par contre, j'ajoute de mon côté un point à l'ordre du jour dès maintenant et qui concerne une personne importante de notre communauté, qui se trouve dans le public.

Monsieur le Pasteur, Cher David,

Il m'est compliqué de prononcer un discours pour votre départ, vous qui avez de si belles qualités oratoires. C'est d'ailleurs ce que la syndique et moi nous étions dits le 1er août dernier ; pourquoi devons-nous prononcer notre discours après vous...

Monsieur le Pasteur, vous quittez notre belle Commune pour rejoindre Saint-François et nous devenons un peu orphelins d'un homme d'Église qui aura marqué toute la communauté. D'abord évidemment avec vos discours toujours à propos, emprunts d'humour, d'une finesse et d'une pertinence rares. Que ce soit lors des promotions au collège Arnold Reymond, lors du 1er août au port de Pully ou pour l'assermentation des autorités tous les cinq ans à l'église du Prieuré, vos allocutions sont aussi variées qu'intéressantes et nous pouvons le dire, tout le monde a toujours beaucoup de plaisir à vous écouter.

Mais vous aurez marqué notre Commune par le point de repère que vous avez représenté pour un grand nombre de ses citoyens. Ce point de repère, vous l'incarnez par vos valeurs humaines et celles que vous défendez : la tolérance et le respect. Deux valeurs qui, malheureusement, sont de moins en moins prioritaires dans notre société

de plus en plus individualiste mais qui, je l'espère, seront portées par notre assemblée aussi dignement que ce que vous l'avez fait durant toutes vos années passées à Pully. Que nous le voulions ou non, nous faisons partie d'une société à la culture chrétienne, fondamentale pour comprendre notre histoire et notre rapport à la politique et la démocratie. Il est donc normal, y compris pour un socialiste au père musulman, que vous ayez participé aux cérémonies d'assermentation de nos autorités. Votre discours en juin dernier, qui a notamment rappelé le devoir des élus d'être d'abord au service de la communauté, n'était pas un prêche religieux ; il s'agissait simplement de bon sens, bien vaudois. Alors, Monsieur le Pasteur, vous nous avez accueilli à plusieurs reprises dans votre maison pour notre entrée en fonction, nous avons eu plaisir à vous accueillir ce soir dans la nôtre, si je puis dire, à l'occasion de votre départ. Au nom de toute l'assemblée, nous vous souhaitons bon vent à Saint-François avec la certitude que vous serez digne du nom de votre nouvelle maison.  
(Applaudissements)

## **2.2 Assermentation des nouveaux conseillers et conseillères pour la législature 2026-2031 absents lors de la séance d'assermentation du 10 juin 2026**

### **Le Président :**

Plusieurs conseillers élus étaient malheureusement absents le 10 juin dernier pour la cérémonie d'investiture de nos autorités. Nous allons donc procéder à leur assermentation ce soir, ainsi que les élections des personnes qui remplacent celles qui ont démissionné entretemps. Notre Assemblée sera dès lors au complet et les commissions pourront fonctionner normalement.

Je prie Monsieur l'Huissier de faire venir devant nous les conseillères et conseillers élus pour leur assermentation et je prie la salle de se lever.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les conseillers, je vais vous lire le texte de votre serment, projeté devant vous, et à la fin de celui-ci, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz « Je le promets »

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.  
Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Madame Gabriela Bejan ?     | « Je le promets » |
| Madame Caroline Ferasson ?  | « Je le promets » |
| Monsieur Frédéric Anken ?   | « Je le promets » |
| Monsieur Roland du Bois ?   | « Je le promets » |
| Monsieur François Logoz ?   | « Je le promets » |
| Monsieur Jean-Marc Pasche ? | « Je le promets » |
| Monsieur Michael Reichen ?  | « Je le promets » |

Mesdames, Messieurs, je vous félicite et vous prie de chercher votre diplôme auprès de notre secrétaire, Mme Francine Medana.

(Applaudissements)

L'assemblée peut se rasseoir.

## **2.3 Élections des membres et des membres suppléants manquants dans les commissions permanentes**

### **Le Président :**

Nous allons procéder maintenant aux élections nécessaires pour compléter les commissions permanentes. Je vais indiquer les sièges à pourvoir pour chaque groupe et ceux-ci nous indiqueront leurs candidatures, dans l'idéal d'un coup, comme cela nous irons plus vite.

Je vais commencer par le groupe socialiste :

Les postes à pourvoir sont :

- un membre permanent à la commission des finances
- un membre suppléant à la commission d'urbanisme
- un membre suppléant à la commission des affaires régionales, CARI
- un représentant complémentaire au conseil intercommunal de l'ASEL

Je laisse le groupe socialiste nous présenter ses candidatures.

### **Mme Pauline TAFELMACHER :**

Il y a juste le poste pour la CARI, que nous n'avions pas prévu.

### **Le Président :**

C'est un membre suppléant, si jamais ce n'est pas essentiel pour faire fonctionner la CARI.

### **Mme Pauline TAFELMACHER :**

Je m'excuse d'emblée pour cet oubli.

Pour les trois autres, je vous demande de faire bon accueil aux candidatures de :

- M. Michael Reichen comme membre de la commission des finances
- Moi-même comme membre suppléant à la commission d'urbanisme
- M. David Häusermann comme représentant complémentaire au conseil intercommunal de l'ASEL

### **Le Président :**

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas, ces trois personnes sont donc élues tacitement dans les différentes commissions et nous pouvons les féliciter.

(Applaudissements)

Pour le groupe PLR :

Deux postes à pourvoir :

- un membre permanent pour la commission des finances
- un membre permanent pour la commission d'urbanisme

Je laisse le groupe PLR nous présenter ses candidatures.

### **Mme Tânia GAZZOLA :**

Le groupe PLR vous propose les candidatures de :

- M. François Logoz comme membre de la commission des finances
- M. Frédéric Anken comme membre de la commission d'urbanisme

### **Le Président :**

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas, ces deux personnes sont donc élues tacitement et nous pouvons les féliciter.

(Applaudissements)

Je précise que M. Logoz a été choisi par la Commission des finances pour la présider et je le félicite et le remercie d'avoir accepté cette fonction aussi importante que complexe.

J'en profite par ailleurs pour féliciter et remercier Mme Lorena Marin Guex et M. Remo Kuonen pour leur élection à la présidence de ces commissions complexes que sont la Commission de gestion et la Commission d'urbanisme, mais aussi remercier toutes les personnes qui accepteront de présider des commissions ad hoc dans le futur et les autres commissions permanentes, nous savons quel investissement cela peut demander.

Pour le groupe UDC deux sièges de suppléants :

- pour la commission d'urbanisme
- pour la commission des pétitions

Cependant, ce soir il ne peut présenter qu'une candidature pour le poste de suppléant à la commission d'urbanisme, c'est exact ? C'est bien ça.

Je laisse donc l'UDC nous présenter sa candidature.

**M. Bertrand YERSIN :**

Le groupe UDC propose la candidature de Mme Caroline Ferasson comme suppléante à la Commission d'urbanisme

**Le Président :**

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas, Mme Ferasson est donc élue tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

Pour le groupe de l'Union Pulliérane :

- un siège de suppléant à la commission des pétitions

Je laisse l'Union Pulliérane nous présenter une candidature.

M. Kuonen n'a pas de candidat à nous présenter ce soir, comme c'est un siège de membre suppléant, il n'est pas nécessaire de procéder à cette élection maintenant, cela pourra être fait lors de la prochaine séance du Conseil.

Pour le groupe des Vert·e·s :

- un siège de membre suppléant à la commission des affaires régionales

Je laisse le groupe des Vert·e·s nous annoncer leur candidature.

**Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :**

Le groupe des Vert·e·s vous propose la candidature de Mme Gabriela Bejan pour ce poste de membre suppléant à la commission des affaires régionales.

**Le Président :**

Y a-t-il d'autres candidatures dans la salle ? Ce n'est pas le cas, Mme Bejan est donc élue tacitement et je l'en félicite.

(Applaudissements)

**Mme Pauline TAFELMACHER demande la parole :**

Après concertation, je vous propose la candidature de Myriam Valet pour le poste de membre suppléant à la CARI.

**Le Président :**

Merci Mme Tafelmacher et Mme Valet d'avoir résolu ce point rapidement.

S'il n'y a pas d'autres candidatures dans la salle, Mme Valet est élue tacitement à ce poste et je l'en félicite.

(Applaudissements)

Nous sommes donc arrivés à la fin de notre ordre du jour.

Il n'est pas encore 21h00. Je pense que nous n'avons jamais fini aussi tôt depuis longtemps au Conseil communal.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre participation. Nous arrivons à la fin de notre séance.

Comme vous le constatez, les points « Propositions individuelles » et « Divers » ne sont exceptionnellement pas présents dans l'ordre du jour de ce soir, je vous prie de garder vos éventuelles interventions pour la séance du 30 septembre prochain.

Je vous rappelle que plusieurs personnes peuvent venir prendre le courrier qui leur est destiné sur la table où se trouve les mallettes pour les boîtiers de vote électronique.

La séance est levée et je prie les chefs de groupes, les présidents de partis, les membres de la Municipalité et les membres du Bureau à me rejoindre en bas de l'estrade, en face des tables de la Municipalité.

Le président :

La secrétaire

Yassin Nour

Francine Medana